



Abus de confiance gestion portefeuille boursier

Par **FESQUET**, le **06/06/2010** à **22:48**

Bonjour,
Etant abonné sur un forum boursier j'ai fais connaissance du modérateur
lui est demande de me communiquer le nom de qqun de sérieux pour gérer un portefeuille de 5000 euros
Il c'est proposé de la faire , après m'être renseigné sur cette personne j'ai accepté
il m'a prié d'ouvrir un compte chez un xx, une fois la chose faite je lui donné le mot de passe pour accéder à la plate forme .
les 5000 euros déposés ont été totalement perdu en moins de trois jours il m'a promis de me rembourser au plus vite et rien ne viens
il faut savoir qu'il a modifié le mot de passe pour s'assurer que je ne puisse pas voir ce qu'il se passait
De plus j'ai appris qu'il était en plein contrôle fiscal, j'ai son adresse et son tel il me promène en bateau depuis fin Mars
J'ai aussi des copies de conversation

Par **chris_Idv**, le **07/06/2010** à **15:24**

Bonjour,
Tout est dit dans votre exposé:
1) Vous avez donné un mandat de gestion de portefeuille (j'espère pour vous via un contrat écrit)
2) "je lui donné le mot de passe pour accéder à la plate forme".
3) tout a été perdu perdu en moins de trois jours
Vous pouvez porter plainte pour abus de confiance, mais pour espérer obtenir gain de cause il faudra que les preuves à l'appui de votre plainte soient décisives (enregistrements).
Dans le cas contraire n'espérez rien.
Cordialement,
PS: cela vous arrive-t-il souvent de confier 5.000€ à une personne inconnue rencontrée sur internet ?

Par **FESQUET**, le **07/06/2010** à **23:04**

Bonsoir,rnrnMerci pour votre réponse pour l'instant je recherche la solution a l'amiable mais il fait le mortrnrnmais j'anticipe une solution juridique....rnrnrnCdt